

# A propos d'un rapport déposé en 1866 par Louis Deroubaix, relatif à l'assainissement de la ville de Bruxelles dans le contexte de la pandémie de choléra

*A report filed by Louis Deroubaix in 1866 relative to the sanitation of the city of Brussels during the cholera pandemic*

LOURYAN S.

### RÉSUMÉ

En 1866, pendant que l'épidémie de choléra frappait Bruxelles, l'anatomiste et chirurgien Louis Deroubaix (1813-1897) a présenté au conseil communal de Bruxelles un rapport d'assainissement de la ville. Ce rapport contenait des mesures de démolition d'immeubles insalubres, de construction de grands boulevards et de réseaux d'égouts. Elles furent mises en application dans les années qui suivirent. Le présent article s'emploie à en faire la lecture commentée et à le replacer dans son contexte.

Rev Med Brux 2021 ; 42 : 511-515

### ABSTRACT

In 1866, while the cholera epidemic was hitting Brussels, anatomist and surgeon Louis Deroubaix (1813-1897) presented the Brussels municipal council with a report on the sanitation of the city. This report contained recommendations for the demolition of unsanitary buildings, the construction of large boulevards and sewage systems. They were implemented in the years that followed. This article attempts to read it with comments and put it in context.

Rev Med Brux 2021 ; 42 : 511-515

**Key words :** Louis Deroubaix, Université libre de Bruxelles (ULB), cholera, pandemic

## INTRODUCTION

L'actuelle pandémie à COVID-19 nous a familiarisé avec les mesures sanitaires contraignantes et a placé au-devant de l'actualité des « experts », microbiologistes, virologues, infectiologues, dont certains hélas ne sont pas médecins et ont parfois tendance à négliger les aspects psychologiques, sociologiques et économiques des mesures qu'ils ont recommandées.

Il ne faut cependant pas être forcément spécialiste dans le domaine des études de laboratoire relatives aux microorganismes pour proposer des mesures prophylactiques en vue de réduire la propagation des épidémies.

Nous nous proposons ici d'analyser les recommandations faites en 1866 par le chirurgien et anatomiste Louis Deroubaix (1813-1897) à la suite de l'épidémie de choléra qui frappa notre capitale en 1865 et 1866.

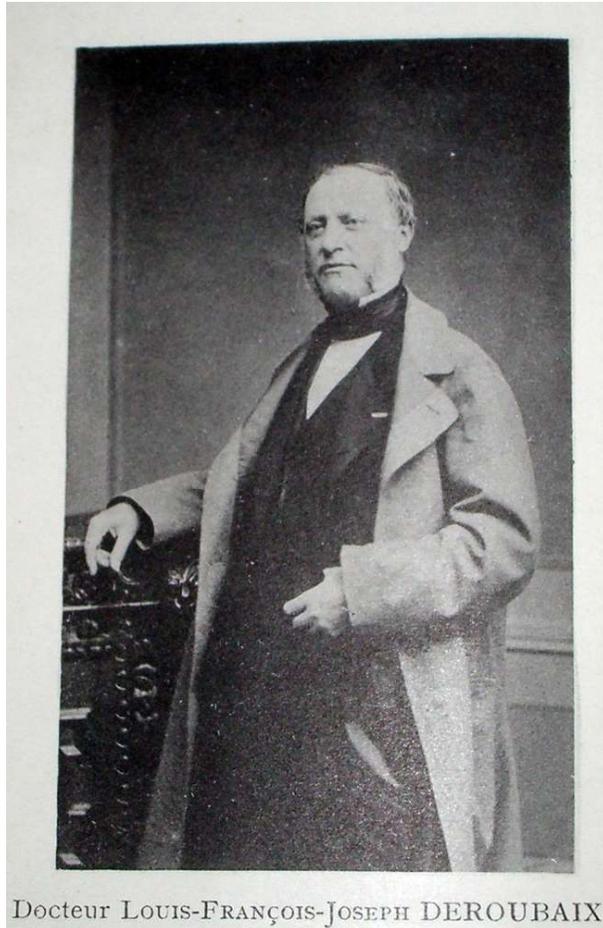
## LOUIS DEROUBAIX

Louis Deroubaix (figure 1), parfois erronément écrit De Roubaix voire de Roubaix, est né à Estaimpuis le 11 mars 1813. Il fut proclamé docteur en médecine en 1835 dans l'ancienne Université de Louvain. Il enseigna dans la toute jeune Université de Bruxelles l'anatomie systématique et la pathologie externe (chirurgie). Membre de la Commission de Salubrité publique, chef du Service de Chirurgie de l'Hôpital Saint-Jean, il fut fondateur et conservateur du Musée d'Anatomie des Hospices de Bruxelles confié à l'Université. Ce musée implanté actuellement sur le campus d'Anderlecht porte désormais son nom et comporte encore des préparations issues de ses dissections. Membre de l'Académie royale de Médecine de Belgique, il fut recteur de l'ULB en 1861 et 1862, non sans avoir présidé la Faculté de Médecine en 1855 et 1856. Outre ses travaux anatomiques, on lui doit de nombreuses observations et nouvelles techniques chirurgicales et il créa de nouveaux instruments opératoires. Il plaida très efficacement en faveur de la modernisation de l'enseignement

de la médecine et des efforts à faire dans le domaine de la recherche scientifique<sup>1,2</sup>. Il fut conseiller communal à Bruxelles de 1864 à 1872 et c'est dans le cadre de ce mandat qu'on lui doit le rapport qui sera analysé ici.

Figure 1

Louis Deroubaix (Archives de l'Académie royale de Médecine de Belgique).



### LE CHOLÉRA À BRUXELLES

La pandémie de choléra qui attint notre pays entre 1865 et 1866 fut à l'origine du décès d'à peu près 1 % de la population nationale. Elle débuta à Bruxelles dans le quartier déshérité du Vieux-Marché (emplacement actuel de la Place Anneessens, aux bords de la Senne) et gagna l'agglomération comme une traînée de poudre. Les hôpitaux furent rapidement débordés et les autorités communales menées par le Bourgmestre Anspach préconisèrent le voûtement de la Senne et la démolition des vieux quartiers. Cela ne se fit pas sans résistance. Les travaux se déroulèrent entre 1868 et 1871. Il en résulta le tracé des grands boulevards actuels et la construction de la bourse. Le quartier entier qui entoure l'actuelle Colonne du Congrès fut rasé<sup>3,4</sup>. L'argument de la « corruption de l'air » fut utilisé, tant il est vrai que l'identification du vibron cholérique ne survint qu'en 1884 grâce aux patientes recherches de Robert Koch (1843-1910)<sup>5</sup>. A l'époque donc, la théorie des « miasmes » véhiculés par l'air corrompu avait encore de

la crédibilité<sup>6</sup> et les travaux entrepris à Paris par le baron Haussmann s'inscrivaient dans ce contexte. Les mesures préconisées par Deroubaix ne peuvent se comprendre pleinement qu'en se replongeant dans ce paradigme.

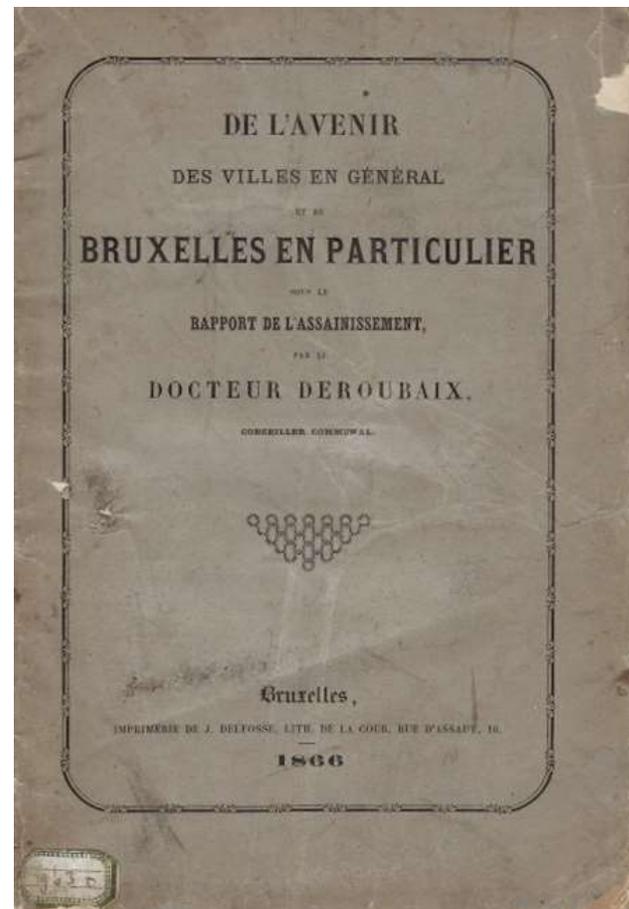
Cependant, l'intérêt porté à l'assainissement des eaux témoigne du fait que le rôle délétère en général des eaux souillées était déjà une préoccupation pour les médecins.

### LE RAPPORT DE LOUIS DEROUBAIX

Le rapport (figure 2) qui se décline sur 27 pages<sup>7</sup>, fut présenté au Conseil communal de Bruxelles le 22/12/1866 en l'absence de son auteur<sup>8</sup>, empêché. Il débute par une courte introduction relative à l'épidémie de choléra, dont il reconnaît qu'elle est favorisée par la concentration des habitants de la ville.

Figure 2

Couverture du rapport.



Ainsi il écrit à la page 3 :

*« A ces principes surannés et inhumains, il est temps d'en opposer d'autres plus généreux qui tiennent compte des conditions mieux connues de la santé des hommes. Au système de l'agglomération, il faut hardiment substituer le système de la dissémination et l'appliquer dans toutes ses conséquences. Au lieu*

(1) Comptes-rendus du Conseil communal de Bruxelles aimablement communiqués par M. D. Guillardian, archiviste du CPAS de Bruxelles.

*de chercher à concentrer les individus dans le circuit le plus restreint possible, on doit les pousser à se délayer, pour ainsi dire, dans de larges espaces où l'air et la lumière les enveloppent de toutes parts ».*

Il relève une possible objection à cette proposition qu'il balaye de la manière suivante (pages 3 et 4) :

*« On objectera peut-être qu'en éparpillant ainsi la population, on rendra le commerce de la vie presque impossible, les relations plus difficiles, les transports moins commodes et plus coûteux. Mais nous répondrons qu'on y obvie par l'amélioration de la voirie, l'usage de nouveaux moyens de locomotion, l'emploi de toutes les ingénieuses et admirables ressources que la science moderne a mises au service des hommes pour faciliter la transmission des idées et le transport des corps matériels ».*

A la suite de quoi, il en appelle avec émotion à une profonde réforme de l'habitat (page 4) :

*« En se comportant d'après ces vues nouvelles, on aura fait un pas immense dans la voie de l'amélioration du sort de la classe ouvrière et l'on aura en même temps travaillé à sa civilisation et à l'adoucissement de ses mœurs : car toutes les personnes qui se sont occupées des relations qui existent entre les idées de l'homme et le milieu dans lequel il vit savent que les pensées sombres et sinistres s'engendrent volontiers dans des habitations noires et retirées, tandis que les sentiments expansifs et les pensées confraternelles et sociales trouvent un stimulant naturel dans la douce influence des demeures riantes, saines et bien aérées. C'est là un phénomène psychique que le médecin surtout est souvent à même de constater. En outre, il ne faut pas croire que la classe aisée ne doive retirer elle-même d'immenses avantages de ces améliorations : car il est constant que dans une ville tous les habitants sont solidaires quant à la santé. Les foyers d'insalubrité développés dans les quartiers pauvres finissent par réagir sur la pureté de l'air des quartiers des riches; et l'on peut dire avec vérité que le degré de salubrité d'une localité ne doit pas se déduire de la simple notion de ses propres conditions géologiques et atmosphériques, mais de l'ensemble de ces conditions combinées avec celles des lieux circonvoisins ».*

Pour comprendre le paragraphe qui suivra, il faut garder en mémoire le fait que le Bruxelles des années 1860 était beaucoup moins étendu que nous le connaissons actuellement. La proposition qui suit, si on met de côté une vision qu'on aurait tendance à taxer de « politique de classe », aboutit à une question qui n'a pas encore été totalement réglée actuellement (pages 4 et 5) :

*« Il est évident pour tout le monde que le territoire de la ville proprement dite est insuffisant pour y loger sagement les deux cent mille habitants qu'elle possède. Bientôt cette insuffisance se manifesterait plus évidemment encore, à la suite de la démolition de nombreux quartiers habités principalement par la classe pauvre. Déjà le déblaiement d'un grand nombre de masures sur l'emplacement du futur Palais de Justice, de plusieurs ruelles avoisinant le Vieux-Marché, etc., a ré-*

*tréci singulièrement l'espace réservé aux ouvriers et leur famille. Les travaux d'assainissement de la Senne diminueront encore considérablement cet espace. Après l'achèvement de ces travaux, si, comme tout permet de le faire espérer, on obtient une loi sur l'expropriation par zones pour cause d'utilité publique, il est probable que des sociétés se présenteront pour l'exécution de l'assainissement des quartiers insalubres qui resteront encore. La ville devra nécessairement favoriser les propositions qui lui seront faites dans ce sens. Plus on assainira l'intérieur de Bruxelles, plus le nombre des maisons diminuera : car s'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait pas d'assainissement bien notable. Dans cet état de choses, que deviendront les pauvres ? Evidemment ce n'est pas pour eux que l'on construira les nouvelles habitations qui borderont les grandes percées nouvelles : il faudra donc qu'ils se casent ailleurs. Mais où iront-ils ?*

*L'exemple de ce qui est déjà arrivé peut nous servir à répondre à cette question. Après les démolitions opérées dans les localités que nous avons indiquées plus haut, les pauvres dont elles ont déterminé le déménagement n'ont point quitté la ville, mais se sont réfugiés dans les rues du voisinage. Ils ont trop la conscience de leurs intérêts pour aller habiter une des communes des faubourgs, qui, ayant moins de ressources que la ville, ne pourraient, dans l'avenir, leur procurer les mêmes secours de bienfaisance que celle-ci. Quand les démolitions futures seront exécutées, il est très probable que les mêmes causes produiront les mêmes effets : les ouvriers s'entassent dans les cinquantes dans les maisons des seuls endroits où il leur sera encore permis de songer à s'établir ; de sorte que les futurs travaux d'assainissement n'auront eu, en définitive, d'autre résultat que de déplacer les foyers d'insalubrité, en augmentant même leurs effets nuisibles par une augmentation de leur concentration.*

Il en arrive à la conclusion qu'il convient d'éloigner la population défavorisée du centre de la ville. Cependant, il relève que (page 8) :

*« Nulle loi, pensons-nous, ne pourrait forcer les pauvres à aller habiter les faubourgs, en dispensant ainsi de ses obligations et de ses charges une administration riche pour les imposer à des administrations possédant moins de ressources ou même incapables de pourvoir à leurs propres besoins ».*

Et il identifie un « moyen radical » pour arriver à cette fin qui est (page 6) :

*« Nous voulons parler de l'incorporation des faubourgs à la ville ».*

Ce qui aboutit à identifier un problème qui suscite encore actuellement des débats politiques, à savoir (page 6) :

*« Les divisions territoriales des communes, la diversité des rouages administratifs, la différence des vues et des intérêts, sont des éléments de dissolution qui doivent être écartés du problème à résoudre si l'on ne peut les neutraliser par des dispositions énergiques et efficaces ».*

On sait que le problème des égouts qui se drainent dans la Senne constitue un obstacle majeur à l'assainissement de la ville. Aussi préconise-t-il un voûtement de la rivière – qui fut réalisé – et la mise en place de mesures d'hygiène (page 9) :

« L'assainissement de la Senne avec construction d'égouts collecteurs est la consécration du système anglais, qu'il serait oiseux de discuter encore mais qu'il est indispensable d'admettre dans toutes ses conséquences, et de compléter par l'amélioration de tout ce qui s'y rattache directement ou indirectement. Puis viennent les mesures d'hygiène qui sont d'une utilité générale, et qui doivent être étudiées en tant qu'elles se rapportent à l'état de la capitale ».

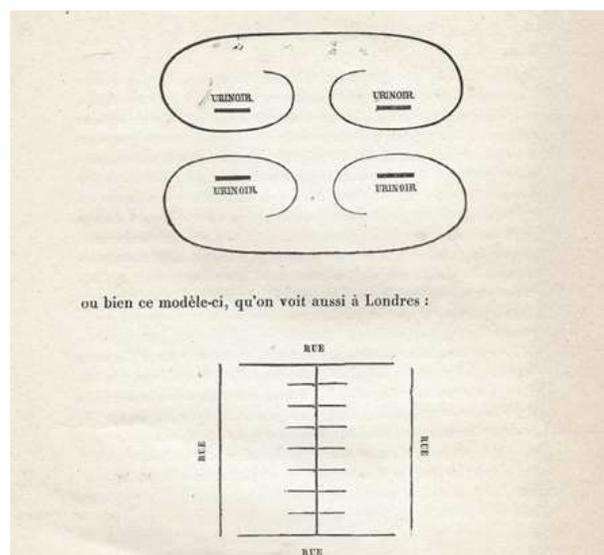
Plus loin, il en appelle à la construction de latrines, qui devraient s'écouler dans les égouts ; cependant la destinée finale des eaux polluées qui circulent dans les égouts n'est pas évoquée. Au passage, il n'échappe pas à certains poncifs de l'époque quand il écrit à propos des ouvriers (page 11) :

« Comme il n'est malheureusement pas possible de compter sur cette classe d'habitants quand il s'agit de propreté et d'hygiène, il conviendrait d'adopter un mécanisme qui opérât la descente des matières et le nettoiement des conduits de décharge, sans que leur volonté dût intervenir dans la production de ce résultat ».

Dans un très long paragraphe, Deroubaix s'attarde sur les urinoirs publics ; il cite son collègue Willem Rommelaere (1836-1916), qui avait observé des hôpitaux britanniques un dispositif qui annonçait les actuelles « sanisettes » où la simple ouverture de la porte entraînait l'écoulement d'eau. S'ensuivait une longue description technique des urinoirs publics « idéaux », avec divers plans (figure 3) et incluait une discussion sur les matériaux à privilégier.

Figure 3

Deux plans d'urinoirs publics présentés dans le rapport de Deroubaix.



Un passage de ce chapitre est particulièrement cocasse aux yeux d'un lecteur contemporain (page 15) :

« Il est possible que, pour beaucoup d'habitants de Bruxelles, le spectacle de gens rassemblés pour l'usage auquel servent ces appareils, n'offre rien de bien repoussant : l'habitude de voir toujours certaines choses finit par émousser la sensibilité à leur égard ; mais il est certain que, pour beaucoup d'étrangers, ce spectacle produit une impression fort peu agréable ; et, d'un autre côté, il faut avouer que, sans être précisément immoral, il ne peut qu'impressionner défavorablement un sexe plus délicat que le nôtre ».

Un très long chapitre est consacré à l'amélioration des voiries, directement liée à la dose nécessaire « d'air ambiant » dont doivent bénéficier les habitants de la ville. Les places publiques sont considérées comme des « magasins d'air pur » et le nécessaire assèchement des sols passe par un exhaussement des rues.

Le texte se termine par une vision prophétique de la réforme urbaine à laquelle il aspire, qui évoque fortement la restructuration de Paris par le baron Haussmann durant le Second Empire et la construction ultérieure des HLM dans les banlieues (pages 24 et 25) :

« Lorsque le boulevard central sera terminé et que la loi sur l'expropriation par zones sera votée par nos Chambres, il est probable que des compagnies se présenteront pour tracer de nouvelles voies à travers les quartiers infects habités aujourd'hui par nos pauvres. La ville devra naturellement favoriser ces projets, sous peine de mettre des obstacles à l'assainissement de la capitale ; et l'on peut prévoir l'époque où la destruction de ces masses d'habitations rendra désirable, indispensable, l'émigration hors de la ville des populations indigentes qui y avaient établi leur séjour (...) Une fois que l'on serait maître du choix du sol pour l'établissement de cités ouvrières destinées aux émigrants de Bruxelles, une bonne partie du problème sera résolue : car la première condition pour réussir est l'acquisition d'une grande quantité de terrains à bas prix. Les environs de la ville sont pourvus de collines qui serviraient admirablement à cet usage. Des chemins de fer ne tarderont pas à passer dans leur voisinage ; l'éloignement des cités du centre de la ville ne serait donc pas un bien grand inconvénient, si on établissait sur ces lignes des convois spéciaux destinés à amener les ouvriers à leur ouvrage et à les reconduire chez eux le soir, moyennant une somme minime ».

## POSTÉRITÉ DU RAPPORT

On sait que d'imposants travaux furent mis en œuvre dans les années qui suivirent, entre 1868 et 1871<sup>3,4</sup>. La plupart des recommandations de Deroubaix furent suivies et la « cinquième pandémie » de choléra (1892-1894) a relativement épargné la Belgique, et Bruxelles en particulier. On sait aussi l'extension que prit l'agglomération bruxelloise dans les décennies qui suivirent, sans que ne fussent forcément réglés les problèmes administratifs auxquels Deroubaix faisait allusion. Il est difficile d'évaluer l'impact réel de son rapport, mais il faut reconnaître que la plupart des mesures préconisées furent adoptées.

On voit donc le rôle joué, non par un microbiologiste, mais par un anatomiste et un chirurgien soucieux du bien commun et de la santé de ses concitoyens et à qui on pardonnera de partager les visions sociales de son temps.

**Conflits d'intérêt : néant.**

**Remerciements :** L'auteur remercie Mme N. Vanmuyl-der, assistante à l'ULB et maître d'enseignement à la Haute Ecole Francisco Ferrer, et Mr D. Guillardian, archi- viste-conservateur du CPAS de Bruxelles, pour la commu- nication de certains documents.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Sacré J. Notice sur la vie et les travaux de M. Louis-François Deroubaix, professeur à la Faculté de Médecine. ULB, rap- port sur l'année académique 1896-1897;2007:61-73.
2. Louryan S, Kinnaert P (sld de). Le Pôle Santé de l'ULB. Bruxelles : Mémogrames;2009.
3. Anonyme. Guerre et paix sous le microscope : les épidé- mies à travers le temps. Catalogue de l'exposition orga- nisée par l'Association belge pour l'Hygiène hospitalière. Montigny le Tilleul:CHU André Vésale;1988.
4. Anonyme. Bruxelles-santé, numéro spécial 2003 : peur et prévention. Bruxelles-Santé. 2003;suppl. 32:1-49.
5. Halioula B. Histoire de la médecine, 3<sup>e</sup> édition. Paris:Mas- son;2009.
6. Peiretti-Courtis D. Corps noirs et médecins blancs. La fa- brique du préjugé racial (XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècles). Paris:La Décou- verte;2021.
7. Deroubaix L. De l'avenir des villes en général et de Bruxelles en particulier sous le rapport de l'assainisse- ment. Bruxelles:Delfosse;1866.

*Travail reçu le 22 juillet 2021 ; accepté dans sa version définitive le 29 juillet 2021.*

### CORRESPONDANCE

S. LOURYAN

Faculté de Médecine – Université libre de Bruxelles (ULB)  
Laboratoire d'Anatomie, Biomécanique et Organogénèse  
Campus Erasme - Route de Lennik, 808 / CP 619 - 1070 Bruxelles  
E-mail : Stephane.louryan@ulb.be